



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine à **10:00** h, ce jeudi le troisième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq, à laquelle sont présents Messieurs,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Michel Leblanc, Maire-suppléant - Ville de Sainte-Catherine

formant le Quorum au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

25-04-27

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté, mais en retirant le point #7:

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mars 2025
- 3.- Approbation des comptes à payer
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 mars 2025.
- 5.- Dépôt du rapport financier 2024.
- 6.- Mandat INRP et l'IQEA
- 7.- Mandat pour la mise à jour de TAREP (retiré)
- 8- Présentation du rapport d'Aquatech annuel 2024 et février 2025.
- 9- Varia
- 10- Question du public
- 11- Levée de l'assemblée.

25-04-28

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 6 MARS 2025.

Après délibération, il est proposé par M. Michel Leblanc, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2025.

25-04-29

### APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 458,937.62\$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 73,909.64\$ pour un montant total de 532,847.26\$.



25-04-30

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

### CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 mars 2025, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

25-04-31

### RÉCEPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024.

Le Secrétaire-trésorier soumet au Conseil les lettres de l'auditeur comptable concernant la mission d'audit, la planification et la constatation. Le Secrétaire-trésorier présente pour dépôt le rapport financier de la Régie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport du Vérificateur préparé et commenté par la firme d'expert comptable MPA, inc. , conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le Conseil d'administration ayant pris connaissance de l'exposé du rapport financier 2024, ainsi que les lettres et le rapport du vérificateur à cet effet.

Le Conseil approuve le rapport financier 2024 et demande que lesdits rapports soient déposés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que parmi les archives de la Régie.

25-04-32

### MANDAT A LA FIRME ATKINSRÉALIS CONCERNANT L'ÉVALUATION DES COMPOSANTES DE L'INRP DEMANDÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET DE L'IQEA DU QUÉBEC.

Considérant les modalités applicables à la déclaration de l'INRP 2023 et l'ampleur de la tâche, particulièrement pour l'évaluation et la révision du volet des rejets atmosphériques.

Considérant qu'il faut également remplir la déclaration de l'inventaire québécois d'émission atmosphérique (IQEA).

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme AtkinsRéalisis afin de compléter les composantes demandées selon les directives d'Environnement Canada à partir du guide de l'Inventaire National des Rejets de Polluants 2024 et la déclaration provincial de l'IQEA et ce pour un montant de \$ 9,150 plus taxes, et si requis un volet pour une quantification des nouvelles données sur les GES de 1,675.00\$ le tout selon l'offre de services datée du 11 mars 2025.

25-04-33

### RAPPORT D'EXPLOITATION ANNUEL 2024 ET FEVRIER 2025.

La firme Aquatech dépose le rapport d'exploitation annuel 2024 et février 2025 et le Conseil d'administration en prend connaissance



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux  
du bassin de Laprairie

No de résolution  
ou annotation

25-04-34

QUESTION DU PUBLIC.

M. Favreau pose une question sur les boues et M. Vachon pose diverses questions en rapport au PGD.

25-04-35

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Michel Leblanc, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

---

M. Jean-Claude Boyer, Maire  
Président de l'assemblée

---

M. Gilbert Samson  
Secrétaire-trésorier

1862